

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

Le quinze février deux mille dix-sept à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZÈDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 06 février 2017

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, LANE, MALHAO, Mrs COURTIN, CHABOT, ROSSET, BONHOMME, FORTINEAU, COCULET, SIMON.

Absent : néant

Mme MALHAO a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal du 29 novembre 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

ATELIER MUNICIPAL : OUVERTURE DE CREDITS 2017_02_01

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir payer les entreprises titulaires du marché pour la construction de l'atelier municipal avant le vote du budget 2017, il y a lieu d'ouvrir une ligne de crédit.

CONSTRUCTION ATELIER MUNICIPAL Opération 171

Compte	Budget 2016	Réalisé en 2016	Solde	Reste à Réaliser
2313	95000	17 111,43	77 888	77 888

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise cette ouverture de crédits qui seront repris au budget 2017.

Travaux église, DETR 2017 2017_02_02

Lors du précédent budget il a été demandé un diagnostic complet des travaux à effectuer sur l'église Notre Dame de Rouzède auprès d'un architecte du patrimoine.

Le montant total des travaux s'élevant à 794 239.67 € T.T.C. Madame le Maire propose de retenir 3 phases dites « impératives ».

- Accessibilité
- Assainissement de l'édifice
- Consolidation du bâti

Le montant total de ces 3 tranches s'élève à 213 886.83 €uros T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal de Rouzède :

- décide d'effectuer ces travaux dont le montant estimatif s'élève à 213 886.83 euros T.T.C.,

- demande à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2017, ainsi que de solliciter une aide auprès des parlementaires locaux (sénateur et député).

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Aucune aide du Département ne pourra nous être accordée ; le bâtiment n'étant pas classé.

La commune s'engage à financer les travaux (hors subvention accordée) sur ses fonds propres.

Modification indemnités des Maire et Adjointes 2017_02_03

Madame le Maire rappelle :

- la délibération du conseil municipal du 28 mars 2014 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction au maire et aux adjoints,

- l'article L2123-20 du Code général des collectivités territoriales,

- le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 qui stipule qu'en application du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations relatif à la modernisation de la fonction publique, la revalorisation indiciaire au bénéfice des corps et cadres d'emplois de la catégorie A et des corps et cadres d'emplois de l'encadrement supérieur intervient à partir du 1^{er} janvier 2017,

- propose que l'indemnité du maire soit fixée à 17 % et les indemnités des adjoints à 6.6 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

que l'indemnité du maire est fixée à 17 % et les indemnités des adjoints à 6.6 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Régularisation échange terrain commune/Rasoanaivo vente parcelle HUET Mathieu 2017_02_04

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la vente du terrain communal "les Rivauds" section D n° 428p à Monsieur Mathieu HUET.

Après les transactions entre Madame Rasoanaivo et la commune de Rouzède, il s'avère qu'une parcelle reste enclavée ; Monsieur HUET se propose d'acquérir cette dernière pour la somme de 50 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour cette vente,

- donne son accord pour que les frais d'acte soient pris en charge par Monsieur Huet,

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire en l'étude notariale de Montbron.

Remplacement du délégué titulaire à l'ATD16 (Agence Technique de la Charente) 2017_02_05

Madame le Maire rappelle la délibération du 09 avril 2014 où elle a été désignée représentante titulaire de l'ATD16.

Pour des raisons d'emploi du temps, elle ne peut assister aux réunions de l'Agence et souhaite être remplacée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DESIGNE

Monsieur Claude COURTIN comme représentant titulaire à l'Agence.

Logements communaux

Le logement côté cantine sera libéré début mars ; il n'est pas décidé de le louer en suivant, des travaux sont nécessaires.

Ecole

Madame le Maire informe le cm de la position de l'Education Nationale de fermer le RPI Ecuras Rouzède à la rentrée 2017. Au vu de l'effectif, le CM ne remet pas en cause cette décision.

Numérotation des rues

Nous sommes dans l'attente d'un rendez vous avec Monsieur DUBLANC, représentant de La Poste, notre prestataire chargé de cette opération afin de préparer les travaux de numérotation.

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord

Madame le Maire donne diverses informations sur le fonctionnement de la nouvelle CDC notamment au niveau de la fiscalité et du versement de la compensation (environ 37 000 €)

Informations des syndicats

Claude COURTIN délégué des syndicats d'eau et de la fourrière donne les informations des dernières réunions.

Nouvelles directives de l'Etat

A compter du 15 mars seules 19 communes en charente sont habilitées à recevoir les demandes de carte nationale d'identité. Le lieu de recueil le plus près de Rouzède est Montbron. La Préfecture a organisé une réunion à l'intention des maires et secrétaires de mairie afin que nos administrés soient informés au mieux de la nouvelle marche à suivre.

La séance est levée à 20 h 15.